



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occitan  
de l'Éducation Nationale - [www.felco-creo.org/](http://www.felco-creo.org/)

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux,  
Limoges, Poitiers, Ile de France)

*Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc*

La Felco est affiliée à le FLAREP ([www.flarep.com/](http://www.flarep.com/)) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Yan LESPOUX

Montpellier le 17 juillet 2020

Maître de conférences

Président de la FELCO

à Monsieur le Directeur général des ressources humaines

Objet : Situation de M<sup>me</sup> Valérie Pasturel, professeur certifiée d'occitan – affectée à titre provisoire dans l'académie de Grenoble

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint le courrier adressé ce jour à Monsieur le Ministre concernant la situation d'une collègue, affectée à titre provisoire dans une académie qui ne possède à l'heure actuelle aucun support de poste de certifié d'occitan-langue d'oc.

Monsieur Pacohil nous a en effet informé que le dossier vous a été transmis.

La FELCO souhaite instamment qu'une solution soit trouvée dans l'intérêt de l'enseignement public de l'occitan dans une académie plus que déficitaire en moyens d'enseignement dans cette discipline. Alors même que madame Pasturel, d'abord en tant que contractuelle, puis après l'obtention du CAPES, a commencé à développer cet enseignement, son affectation dans l'Académie de Montpellier remettrait gravement en cause ce début de normalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Yan LESPOUX, président de la FELCO

à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Objet : Situation de M<sup>me</sup> Valérie Pasturel, professeur certifiée d'occitan – affectée à titre provisoire dans l'académie de Grenoble

Monsieur le Ministre

Je me permets de revenir sur mon courrier du 12 juin dernier (voir copie ci-après).

Ce n'est que de source indirecte – syndicale – que la FELCO apprend que vos services n'ont pas voulu entendre la demande de l'intéressée, confirmée par notre analyse associative des besoins d'une académie dont les 2 départements occitans ne disposent d'aucun poste de certifié, en totale contradiction avec les textes en vigueur qui disent que *l'enseignement des langues régionales sera organisé prioritairement dans les académies où elles sont en usage*.

Selon nos informations, la demande de recours de Madame Pasturel, visant à lui permettre de continuer dans l'académie de Grenoble le travail entrepris depuis 3 ans, ne serait pas recevable, faute de besoins dans la dite académie. Il semble pourtant évident que le seul fait qu'elle enseigne l'occitan depuis trois ans à Nyons doit bien signifier qu'il existe bel et bien un besoin.

Nous ne pouvons accepter cette situation ubuesque : une académie en partie occitane, qui ne dispose d'aucun poste de certifié d'occitan a, bien évidemment, BESOIN de la création d'un ou de plusieurs postes pour continuer d'assurer les enseignements donnés et développer ceux-ci.

Il se trouve qu'un courrier daté du 2 juillet dernier, signé de Monsieur Christophe Pacohil, chef de cabinet, vient de nous parvenir, après transit à notre adresse de congés.

Monsieur Pacohil nous informe qu'il transmet le dossier à Monsieur le directeur général des ressources humaines, duquel nous allons nous rapprocher.

Nous souhaitons instamment, Monsieur le Ministre, que celui-ci entende la demande de Madame Pasturel qui n'a d'autre objet que de vouloir pérenniser dans son académie le travail qu'elle a commencé d'entreprendre.

Pour la FELCO, il s'agit là de la nécessité de normalisation de l'enseignement public de l'occitan dans une académie où la langue est en usage et où le service public en la matière est gravement déficitaire.

Yan LESPOUX, président de la FELCO



Yan LESPOUX

Montpellier le 12 juin 2020

Maître de conférences

Président de la FELCO

à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Objet : Situation de M<sup>me</sup> Valérie Pasturel, professeur certifiée d'occitan – académie de Grenoble

Monsieur le Ministre,

Le 25 mars dernier, nous vous sollicitons à propos de la situation de Madame Valérie PASTUREL, lauréate du CAPES d'occitan-langue d'oc, alors qu'elle était enseignante vacataire dans l'Académie de Grenoble (voir notre courrier à la suite).

Madame PASTUREL, affectée à l'issue de son concours dans l'Académie de Montpellier à la rentrée 2019, avait demandé et obtenu de vos services, après avis favorable des académies de Grenoble et de Montpellier, une affectation à titre provisoire dans son académie d'origine.

Comme nous le disions, la demande de Madame PASTUREL d'obtenir à l'issue du mouvement 2020 un poste dans l'Académie où elle a commencé la mise en œuvre de l'enseignement de l'occitan n'a pas été satisfaite pour la rentrée 2020, faute de poste-support existant dans cette académie.

Madame Pasturel a déposé un recours contre cette affectation, en demandant une nouvelle affectation dans l'Académie de Grenoble, recours, qui, selon nos informations de source syndicale n'aurait pas abouti au motif qu'il n'y aurait pas de « besoins » dans l'académie de Grenoble en matière d'enseignement de l'occitan

Nous avouons avoir du mal à comprendre la définition des « besoins » que se font vos services : une académie comportant deux départements du domaine linguistique occitan, n'ayant aucun poste de certifié de cette discipline nous semble être très en-deçà des besoins si nous comparons à la couverture moyenne en termes de certifiés d'un département de l'Académie de Toulouse ou, pour le Catalan, du seul département des Pyrénées Orientales.

Si l'on considère, selon notre Constitution que les langues régionales appartiennent au Patrimoine de la République et si l'on se réfère au code de l'ÉDUCATION (Article L312-10) « Un enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité. Le Conseil supérieur de l'éducation est consulté, conformément aux attributions qui lui sont conférées par l'article L. 231-1, sur les moyens de favoriser l'étude des langues et cultures régionales dans les régions où ces langues sont en usage. », il nous semble bien que l'académie

de Grenoble a besoin que se mette en place un embryon de politique éducative publique en matière d'enseignement de l'occitan.

En l'occurrence, et en préalable à la mise en place concertée de cette politique avec une attention particulière portée à la cohérence et au suivi des enseignements du premier degré jusqu'au lycée, et à la création de postes budgétaires spécifiques, nous demandons de votre haute bienveillance un renouvellement d'affectation de Madame Pasturel sur le poste où elle a exercé, d'abord en tant que contractuelle, puis en tant que certifiée et où son objectif est de développer cet enseignement.

C'est la raison pour laquelle la FELCO et les enseignants d'occitan de l'Éducation nationale qu'elle représente ne doutent pas d'une réponse favorable de votre part à la requête de Madame Pasturel que nous relayons par ce courrier.

Dans l'attente de cette réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale

NB : copie de ce courrier est adressée à Monsieur Matthieu LAHAYE, conseiller en charge des langues régionales